

Initiatives ministérielles

au Canada. Le taux de chômage chez les jeunes est de 17,2 p. 100, comparé à la moyenne nationale de 11 p. 100. Bien que les jeunes soient généralement privés de représentation dans notre société, ils sont surreprésentés dans la population des chômeurs. En effet, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ne forment que 29 p. 100 de la population totale, mais ils représentent 38 p. 100 des Canadiens en chômage. De nombreux commentateurs parlent en effet de génération perdue à l'égard de ces jeunes qui sont condamnés à une vie de dépendance à l'assurance-chômage, entrecoupée de périodes de travail dans des emplois peu spécialisés et peu rémunérateurs. Beaucoup de jeunes Canadiens au milieu de la vingtaine n'ont même jamais eu un premier emploi et, parmi ceux qui en ont eu un, leur entrée dans la population active constitue souvent un gaspillage de leurs compétences.

• (1120)

J'ai lu récemment un article à propos d'une jeune femme de 23 ans, titulaire d'un diplôme en anglais, qui vend des dinausaures en plastique et des livres à colorier dans une boutique pour enfants. Elle gagne 7 \$ l'heure et a du mal à joindre les deux bouts. Sa situation est légèrement meilleure que celle d'un de ses anciens camarades de classe qui met ses études à profit derrière le comptoir de charcuterie dans un supermarché.

Voilà le genre d'emplois réservés aux étudiants les meilleurs et les plus brillants qui sortent de nos universités. Voilà le genre d'emplois auxquels le ministre encourage nos jeunes à s'accrocher avec ce projet de loi. Les jeunes sont pris dans un cercle vicieux. Ils veulent aller à l'université pour améliorer leurs perspectives d'emploi, mais, pour financer leurs études, ils sont forcés de trouver du travail.

De plus en plus de jeunes Canadiens trouvent difficile d'acquérir une formation postsecondaire. Les frais de scolarité ont augmenté de 58 p. 100 depuis cinq ans. Les prix des livres ont grimpé plus vite que le taux d'inflation et les frais de subsistance continuent d'augmenter. Beaucoup d'étudiants universitaires doivent faire alterner travail et études pour obtenir un diplôme. Leur premier emploi est souvent peu rémunérateur, comporte peu de responsabilités sinon aucune et n'est pas très stimulant. Souvent, la seule façon pour ces jeunes travailleurs d'améliorer leur situation consiste à passer d'un emploi à un autre à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience.

Le projet de loi C-113 décourage cette mobilité ascendante et refroidit l'ambition chez les jeunes. Cela ne me paraît pas bon pour notre société.

Nous avons besoin des jeunes pour entrer dans l'économie nouvelle. Il faut les encourager à avancer, non à s'immobiliser. Le Canada n'occupera jamais une place de premier plan dans le marché mondial s'il cultive les emplois à temps partiel peu rémunérateurs. Nous avons au contraire besoin d'emplois très spécialisés et très rémunérateurs pour entrer dans le XXI^e siècle.

Je veux conclure en résumant pourquoi je pense que ce projet de loi est mauvais. Premièrement, il est trop arbitraire. Malgré les belles promesses faites par le ministre de l'Emploi, la ministre d'État à l'Emploi et d'autres membres du gouvernement, cette mesure législative ne fournit pas la protection nécessaire aux travailleurs. De par sa nature, ce projet de loi fait porter le fardeau de la preuve au prestataire et le prive de prestations d'assurance-chômage tant que le bien-fondé de sa demande n'a pas été établi.

Comme on l'a déjà mentionné, cette façon de procéder va à l'encontre de l'un des principes les plus importants de notre système démocratique, à savoir qu'une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire.

Je crois aussi que ce projet de loi est mauvais parce qu'il ne permettra pas d'atteindre le but visé. En effet, les économies de 2,5 milliards de dollars que cette mesure doit permettre ne changeront rien au déficit de 7,6 milliards de dollars du Régime d'assurance-chômage. Si le gouvernement veut vraiment contenir les dépenses, pourquoi ne renonce-t-il pas à dépenser 4,4 milliards de dollars pour se doter d'une flotte d'hélicoptères de détection des sous-marins, ou du moins pourquoi ne réduit-il pas la somme affectée à ce projet? Si le gouvernement veut vraiment mettre de l'ordre dans ses finances, pourquoi ne récupère-t-il pas les 16,1 milliards de dollars cachés par des compagnies canadiennes dans des paradis fiscaux comme la Barbade, Chypre et d'autres refuges semblables?

La vérité c'est que le gouvernement n'a aucune stratégie précise pour contenir ses dépenses et, en un sens, le fait que les Canadiens les plus vulnérables soient maintenant forcés de payer pour cette mauvaise gestion économique constitue la plus grande lacune de la mesure proposée.

Le projet de loi C-113, tout comme le projet de loi C-105 avant lui, révèle le manque flagrant de vision du gouvernement. En cette difficile période économique, le gouvernement aurait pu proposer des mesures pour aider les chômeurs et les jeunes à se trouver des emplois, ou pour aider les décrocheurs au niveau secondaire à recevoir une formation spécialisée.

Au lieu de prendre des mesures concrètes, le gouvernement se contente de rester sur la touche. S'il veut procéder à une réforme de l'assurance-chômage et met-